



Dossier d'inscription Admission Rentrée 2025 Promotion 2025-2026

Début des inscriptions : Lundi 24 février 2025 Clôture des inscriptions : Vendredi 13 juin 2025

IMPORTANT:

CONFORMEMENT A LA DEMANDE DE LA DGOS ET DE L'ARS DE LA NOUVELLE AQUITAINE. LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU :

VENDREDI 13 JUIN 2025

L'article 2 bis de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise « <u>aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au l de l'article 1er »</u>

Tout dossier incomplet, non conforme, illisible ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité.

(Cachet de la poste faisant foi).

<u>Téléchargement du dossier d'inscription sur le site du Centre Hospitalier Sud Gironde</u>
<u>www.ch-sudgironde.fr</u>

(onglet professionnels/ IFAS)

Contact:

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Adresse postale

IFAS SUD GIRONDE
Place Saint Michel BP 90055
33192 LA REOLE

Email: ifas@ch-sudgironde.fr

Site internet: https://www.ch-sudgironde.fr

Secrétariat ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 : Tel 05 56 61 52 12





SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CALENDRIER	5
MODALITES D'INSCRIPTION	6
DISPOSITIONS GÉNÉRALES –	7
ARRETE DU 7 AVRIL 2020 MODIFIE RELATIF AUX MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION	
CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT	7
CONSTITUTION DU DOSSIER :	7
ÉPREUVES DE SÉLECTION	9
CANDIDAT PRÉSENTANT UN HANDICAP	9
CANDIDAT SOUHAITANT UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE	9
CANDIDAT DISPENSÉ DE SÉLECTION	10
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ÉTUDES	10
AIDES FINANCIÈRES PENDANT LA FORMATION	11
INFORMATIONS IMPORTANTES ADMISSION DEFINITIVE	12
ANNEXES:	13
FICHE D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION 2025	19
MODES D'ADMISSION EN FORMATION 2025	20
ANNEXE 4	24
FICHE A RENSEIGNER PAR LE CANDIDAT	24

CALENDRIER

	IFAS
Mise en ligne du dossier d'inscription	Dossier en ligne https://www.ch-sudgironde.fr
Ouverture des inscriptions	Lundi 24 février 2025
Clôture des inscriptions	Vendredi 13 juin 2025
Examen du dossier des candidats et entretien	Convocation envoyée par courrier
Publication des résultats Affichage des listes à l'IFAS et diffusion sur le site internet du Centre Hospitalier Sud- Gironde (avec accord du candidat)	Lundi 7 juillet 2025 à 14h00
Confirmation des candidats	Mercredi 16 juillet 2025
Rentrée 2025 à l'IFAS	Lundi 25 août 2025

MODALITES D'INSCRIPTION

- 1. TÉLÉCHARGER EN LIGNE le dossier d'inscription et l'imprimer ou possibilité de le récupérer directement à l'IFAS (selon les horaires d'ouverture du secrétariat).
- 2. ENVOYER LE DOSSIER REMPLI et COMPLET en version papier par voie postale en lettre suivie (enveloppe A4) et au plus tard le Vendredi 13 juin 2025 (cachet de la Poste faisant foi) ou remis directement au secrétariat de l'IFAS au plus tard à 16h00.

INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS SUD GIRONDE Place Saint Michel BP 90055

33 192 LA REOLE Cedex Secrétariat : 05 56 61 52 12

- 3. Après vérification du contenu du dossier, **un accusé de réception sera envoyé par mail au candidat** (à l'adresse mail indiquée sur la fiche d'inscription).
- 4. Nombre de places :

Rentrée du 25 août 2025	Nombre de places IFAS
Capacité d'accueil- Agrément IFAS	Agrément de 45
 Dont places réservées aux reports 	4
- Dont places réservées aux ASHQ	10
Total de places disponibles pour la rentrée 2025	31

Apprentissage	10

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Conditions requises:

La formation conduisant au diplôme d'Aide-Soignant est accessible **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- **1° La formation initiale** : Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation d'Aide-Soignant conformément aux attendus nationaux et ayant obtenu une cotation de minimum 10/20 pour le dossier et l'entretien de sélection.
- **2° La formation professionnelle continue** : Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation d'Aide-Soignant conformément aux attendus nationaux.
- 3° Les personnes devant valider certaines unités d'enseignement suite à leur démarche VAE (validation des acquis de l'expérience).
- 4° Le parcours en apprentissage pour les candidats âgés de moins de 30 ans (le jour de la signature de leur contrat avec leur employeur)

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Constitution du dossier :

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, le dossier de candidature doit comporter :

Un dossier administratif:

	Fic	ne d	'inscri	ption a	à remplir e	n lettres	capitales	(ne pas	plier)	ANNEXE	3
--	-----	------	---------	---------	-------------	-----------	-----------	---------	--------	--------	---



La rubrique diffusion des résultats sur Internet **non renseignée** vaut **accord** de diffusion

- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité recto et verso en cours de validité : Carte d'Identité ou Passeport. Le permis de conduire n'est pas recevable.
- Pour les mineurs : La signature du ou des représentant(s) légal (aux) est indispensable
- ☐ Pour les ressortissants étrangers : un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

	Pour les ressortissants étrangers : une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
	Photocopie des originaux des diplômes obtenus ou titres traduits en français.
	Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.
	Une copie de l'attestation de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) ou Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) pour les candidats moins de 25 ans.
	En ce qui concerne les exigences médicales et vaccinales, se référer à la page 12 du dossier d'inscription.
	2 photos d'identité récentes dont 1 agrafée à la fiche ANNEXE 4
	2 enveloppes auto-adhésives format 11X22 cm à FENÊTRE transparente, timbrées.
Et un	dossier de sélection :
	Curriculum vitae.
	Lettre de motivation manuscrite.
_	Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.
	Attestation de suivi de remise à niveau (pour les personnes concernées)
	Pour les personnes concernées : Attestation de suivi de la formation continue de soixante-dix heures (sous réserve de modification)
	Pour les candidats en terminale : les relevés de résultats et appréciations de stages ou bulletins scolaires de 1ère et Terminale.
	Pour les candidats détenteurs du Baccalauréat ASSP ou SAPAT : le relevé de notes
	Certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé, accompagné(s) si possible des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
	Pour les salariés intérimaires ou multi-employeurs, fournir une attestation unique par employeur (bulletins de salaires non acceptés).
	Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive) en lien avec la profession d'aide-soignant.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection à l'entrée en formation est effectuée par un jury de sélection, sur la base d'un dossier de candidature et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'Aide-Soignant. Le dossier doit être adressé par voie postale directement à l'Institut ou remis directement au secrétariat de l'IFAS.

Selon l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, l'ensemble (dossier de candidature et entretien) fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Selon l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié, chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un **délai de sept jours ouvrés** pour valider son inscription définitive à l'institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Un report peut être accordé sous certaines conditions ; pour cela le candidat doit se mettre en relation avec l'Institut de Formation.

CANDIDAT PRÉSENTANT UN HANDICAP

En référence à l'Article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, le candidat en situation de handicap peut demander, lors du dépôt de son dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.

Un formulaire de demande d'aménagements spécifiques pour les épreuves de sélection et de validation de formation est à disposition au secrétariat de l'IFAS.

CANDIDAT SOUHAITANT UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE

Selon l'article 10 de l'arrêté du 07 avril 2020 modifié, les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation.

Le directeur de l'institut de formation procède à leur admission directe **au regard des documents suivants** décrivant la situation du futur apprenti :

- 1. Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
- 2. Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti
- 3. Un curriculum vitae de l'apprenti
- 4. Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

En l'absence de validité du contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base de l'article 3 et 5 de l'arrêté du 07 avril 2020 modifié.

Les candidats ne seront admis en parcours d'apprentissage que ceux ayant procédé à la signature d'un contrat d'apprentissage.

CANDIDAT DISPENSÉ DE SÉLECTION

Conformément à l'article 11 du titre II, Sont dispensés de l'épreuve de sélection :

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service

 Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes;

OU

• Justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée **et** d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes (sous réserve de modification)

Un minimum de 20% des places autorisées par la Région est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle continue visés à l'article 11 dudit arrêté.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ÉTUDES

Financement du coût du PARCOURS COMPLET de formation :

Pour les poursuites de scolarité et les demandeurs d'emploi

• Financement par le Conseil Régional.

Pour les candidats rattachés à un établissement privé ou associatif

• Financement par des congés individuels de formation (OPCO, FONGECIF...), le coût s'élève à 7000 €

Pour les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

Financement par l'Établissement, le coût s'élève à 7000 €

Financement du coût du PARCOURS PARTIEL de formation :

Le coût varie en fonction de chaque parcours, des blocs de compétences et des modules à valider.

Pour les poursuites de scolarité et les demandeurs d'emploi

• Financement par le Conseil Régional

Pour les candidats rattachés à un établissement privé ou associatif

• Financement par des congés individuels de formation (OPCO, FONGECIF...)

Pour les parcours par voie d'apprentissage

• Financement par l'Établissement. Les tarifs dépendent du parcours.

Pour obtenir un devis, contactez l'Institut de Formation.

AIDES FINANCIÈRES PENDANT LA FORMATION

Indemnisation Pôle-Emploi <u>ou</u> Rémunération par la Région <u>ou</u> Bourse sanitaire et sociale pendant votre formation dans le secteur sanitaire et social

Vous avez travaillé avant votre entrée en formation

Indemnisation POLE-EMPLOI

Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.

Inscription obligatoire à Pôle-emploi (www.pole-emploi.fr) <u>avant</u> votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé (travail saisonnier, CDD, CDI ...)

Pour rappel: Possibilité d'ouverture de droits auprès de Pôle-emploi, si vous avez travaillé 610h au cours des 28 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail (la fin du contrat doit avoir lieu dans l'année qui précède votre inscription).

Vous êtes indemnisé par Pôle-Emploi => <u>Aucune aide régionale</u>

Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle-Emploi

Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle RÉGION

Quelles conditions?

- vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé.
- * votre institut est situé sur le territoire de la Région.
- * vous êtes inscrit à Pôle-emploi et vous êtes non indemnisé.
- * Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide soignant, ambulancier par exemple); vous devez justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d' 1 an.
- * Pour les formations d'une durée de plus d'1 an vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671h) avant votre entrée en formation.

Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer le dossier de rémunération auprès de votre établissement. Il est à remettre complété à votre établissement de formation qui le transmettra pour instruction à la Région. Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation

Bourse d'études sanitaires et sociales RÉGION

Quelles conditions?

- * vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé,
- * votre institut est situé sur le territoire de la Région,
- vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

Quel montant?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur.

La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr

Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation Pôle-Emploi ni de la Rémunération Région

Pôle Emploi = France Travail

INFORMATIONS IMPORTANTES Admission définitive

<u>L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le jour de la rentrée :</u>

Du <u>certificat médical</u> émanant d'un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine et qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination concernant les professions de santé. (ANNEXE 2)

Pour obtenir la liste des médecins agréés : aller sur le site

https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees et cliquer sur le département concerné

- De la <u>fiche médicale (transmise par l'ARS aux instituts de formation)</u>.
 Lorsque l'IFAS aura reçu la fiche 2025-2026, elle vous sera communiquée.
 Cette fiche doit-être renseignée par un médecin attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.
- ☐ De la présentation du carnet de vaccination le jour de la rentrée.



Selon le décret du 13 mai 2023, la vaccination Covid n'est plus obligatoire.

Ne pourront être admis au 1er stage, que les élèves qui remplissent les obligations vaccinales.

N'attendez pas les résultats de la sélection, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : il permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus, il est partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : https://www.mesvaccins.net/ Vous pouvez contacter l'IFAS pour tout renseignement à ce sujet.

Les Annexes

ANNEXE 1 : Les attendus et critères nationaux à l'épreuve de sélection	1 <u>5</u>
ANNEXE 2 : Fiche à renseigner par le médecin	1 <u>7</u>
ANNEXE 3 : Fiche d'inscription à la sélection d'entrée en formation 2025	. 19
ANNEXE 4 : Fiche d'inscription à remplir par la candidat	.24

ANNEXE 1



Les attendus et critères nationaux à l'épreuve de sélection

ATTENDUS	CRITERES		
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal		
	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit		
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer		
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe		
Antitudo en motiàre d'expression écrite evole	Maitrise du français et du langage écrit et oral		
Aptitude en matière d'expression écrite, orale	Pratique des outils numériques		
Capacités d'analyse et maitrise des bases de	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables		
l'arithmétique	Maitrise des bases de calcul et des unités de mesure		
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail		





ANNEXE 2

CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ

Merci d'imprimer le Certificat Médical établi par un médecin agréé

Je soussigné(e) Docteur
Certifie avoir examiné :
NOM :
PRÉNOM :
Et atteste que :
☐ La personne examinée ne présente <u>aucune contre-indication physique et psychologique</u> à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant.
☐ La personne examinée est en règle avec les <u>obligations vaccinales concernant les professionnels de santé</u> (voir les documents joints).
Fait à, le,
Cachet et signature obligatoire du médecin agréé

ANNEXE 3



FICHE D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION 2025

NOM de naissance :				NOM u	ısuel :		
Prénom :				Date de	e naissance :		
Lieu de naissance :				Départ	ement de naissa	ance :	
Situation familiale :	Célibataire	☐ Concubinage	□ PACS	☐ Marié(e)	☐ Divorcé(e)	☐ Veuf(ve)	
Nombre d'enfants :				Âges d	es enfants :		
Personnes à prévenir (l	NOM et télé	ephone):					
	E	NTOUREZ LA R	EPONSE /	AUX QUESTI	ONS SUIVAN	TES	
Inscription à				· 	emnisé :	N° identifia	ant :
France Travail ?	□ Oui	☐ Non	□ En		Oui 🗆] Non	
Êtes-vous salarié ?	□ Oui	□ Non	Quel t	ype de contra	t?	Nom employeur :	
Permis de conduire ?	□ Oui	☐ En cours	□ Non	Véhicule per	sonnel :	□ Oui	□ Non
Ordinateur ?	☐ Oui	☐ Non		Si ordinateu	r	☐ Fixe	☐ Portable
Connexion Internet ?	□ Oui	□ Non		Connexion I	mprimante ?	☐ Oui	☐ Non
Adresse initiale :							
CP et Ville :				Téléph	one fixe:		
Adresse de l'élève pou	r l'année (s	sous réserve d'être	connue):.				
CP et Ville :							
Mode d'hébergement :			ogement per		Chambre chez	un particulier	
Téléphone portable :							
Adresse mail (obligatoir	·e):			@			

MODES D'ADMISSION EN FORMATION 2025

Vous devez renseigner le parcours qui vous concerne

	Je ne possède aucun ☐ Je suis diplôme	en Terminale	J'ai suivi une année d'études conduisant au diplôme d'État Infirmier et n'ai pas été admis en 2ème année
Je suis	titulaire : Notez l'année d'obtention Dip	lôme obtenu le :	
	D'un titre ou diplôme homologué au niveau IV	(Bac, BTN, BT, Bac Pro, Breve	et de Maîtrise,)
	Autre précisez la série :		
_	D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou services, CAP, CFPA)	social homologué au minimum a	au niveau III (ex niveau V) (BEP, BEPA Option
	Précisez la série :		
	Je m'engage à suivre la formation	n en parcours complet	
Je suis	titulaire d'un diplôme : Notez l'année d'obtent	ion :	
	D'État d'Auxiliaire de Puériculture		
	D'Ambulancier ou du certificat de capacité d'a	mbulancier	
	D'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mer	ntion complémentaire Aide à Do	omicile
	D'État d'Aide Médico-Psychologique		
	D'État d'Accompagnant Educatif Social (préc	cisez la spécialité)	
	Titre d'Assistance de Vie aux Familles		
	Diplôme Assistant de Régulation Médicale (Al	RM)	
	Titre Professionnel Agent de Service Médico-	Social (ASMS)	
_	Je m'engage à suivre la formation	n en parcours partiel	

Je suis titulaire :							
☐ D'un baccalauréat profe	☐ D'un baccalauréat professionnel : (entourez la réponse et notez l'année d'obtention) :						
□ A.S.S.P	□ A.S.S.P□ S.A.P.A.T						
Je suis :							
En Terminale baccalauréat p	rofessionnel : (entourez la répons	se) :					
□ A.S.S.P	[☐ S.A.P.A.T					
□ Je m'engage à su	ivre la formation en parc	cours partiel					
□ Je m'engage à su l'employeur et la	iivre la formation en pard date de contrat)	cours partiel en a _l	pprentiss	age (notez le nom de			
☐ Nom Employeur :							
☐ Date contrat :							
Cursus antérieur à votre en	trée à l'IFAS :						
Année		s / diplômes	Nom	et lieu de l'établissement			
Activités professionnelles a							
Date	Poste occupé	Type de contr	rat	Nom et lieu de l'entreprise			

Affichage des résultats/ Diffusion des résultats :			
J'accepte de voir mon nom apparaître sur la liste des résultats du concours diffusé sur le site internet du Centre Hospitalier Sud-			
Gironde:			
□ OUI	□NON		
Cette rubrique « diffusion des résultats sur Internet » non renseignée vaut accord de diffusion			
Fait à :	, le :		
Signature (si mineur, signature du ou des représentant(s) légal (aux)) :			

ENVOI DU DOSSIER REMPLI et COMPLET <u>en version papier par voie postale en lettre suivie (enveloppe A4)</u> et au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) ou remis directement à l'IFAS au plus tard le :

Vendredi 13 juin 2025 avant 16h00 :

IFAS SUD GIRONDE, Place Saint Michel, BP 90055, 33192 LA REOLE Cedex

CADRE RESERVÉ À L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

(Ne rien inscrire sous cette ligne)

Diàcas administrativas

veille à la protection ».

ANNEXE 4

Fiche à renseigner par le candidat

Veuillez coller ou agrafer votre photo

<u>rieces auministratives</u>	☐ Mme ☐ M. Nom d'usage :	
☐ Photocopie justificatif d'identité en cours de validité	Nom de naissance :	
☐ Photocopie des diplômes ou titres obtenus	Nom de naissance :	
☐ 2 Enveloppes à fenêtre format 110 X 220 affranchies.	Prénoms :	
☐ Attestation JDC (pour les moins de 25 ans)		
☐ Photocopie récépissé des éléments constituant le dossier d'inscription	Date de naissance (JJ/MM/AAAA):	
☐ Vérification de l'original du diplôme	Lieu de naissance :	
☐ 2 photos d'identité récentes et identifiées dont une agrafée au dossier		
☐ Curriculum vitae	Pays ou Département : Nationalité :	
☐ Lettre de motivation	Adresse:	
☐ Document manuscrit situation personnelle ou professionnelle vécue ou un projet	Adresse:	
professionnel		
☐ La copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires		
☐ Attestations de travail, et appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs		
☐ Attestation de suivi de remise à niveau (si candidat concerné)		
☐ Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue		
française requis B2 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation. ☐ Justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative,	Code postal :	
sportive)	Téléphone domicile :Portable :	
sportive)		
Classe de terminale ASSP ou SAPAT	E-mail (Obligatoire) :	
☐ Bulletins scolaires première et terminale		
☐ Appréciations de stages 1ère/T	Permis : □ OUI □ NON □	I EN COURS
☐ Certificat de scolarité pour les candidats en classe de Terminale		
☐ Cas échéant : relevé de notes du BAC ASSP SAPAT	J'accepte de voir mon nom apparaître sur la liste des résultats du concours diffuse	
	internet du Centre Hospitalier Sud-Gironde : ☐ Oui ☐	☐ Non
<u>Sélection</u> :		
Titre ou Diplôme (noter année) :	Cette rubrique « diffusion des résultats sur Internet » non renseignée vaut a	accord de
ASH financé(e) par employeur :	diffusion	
□ Parcours complet		
☐ Parcours partiels (Bac Pro SAPAT/ASSP/ Passerelles/VAE)	GROUPE 1 CENTRE	
□ Parcours Apprentissage	GROUPE CENTRE HOSPITALIER SUD-GIRONDE FAS	Nouvelle
Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 (CNIL), nous vous informons que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique et d'une	SUD-GIRONDE SUD-GIRONDE IFAS	Aquitaine
o/oi/ib/o (civic), nous yous informons que vos données à caractère personnel font i objet à un traitement informatique et d'une	SUD GIKUNDE	